

Décision n° 2017/41/DG du 10 mars 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Nationale du DPC portant délégation de signature au Secrétaire Général

Vu le décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination de Madame Michèle LENOIR-SALFATI aux fonctions de Directrice Générale de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu ;

Vu la délégation de signature pour ordonnancement secondaire du 12 juillet 2016.

Madame Michèle LENOIR-SALFATI donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BOUILLET, Secrétaire Général.

La présente délégation ne peut faire l'objet d'aucune subdélégation par le délégataire.

La présente délégation de signature porte sur les actes suivants :

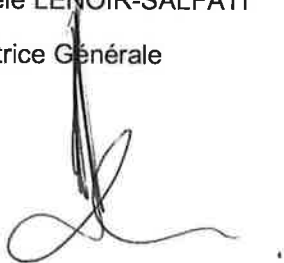
- Ordonnancement des dépenses de frais de structure de l'Agence nationale du DPC ;
- Ordonnancement des dépenses d'indemnisations et des frais de déplacement des membres des instances et des commissions scientifiques indépendantes
- Les contrats relatifs aux personnels recrutés ou nommés par l'Agence, y compris les membres des instances et des commissions scientifiques indépendantes et ceci dans la limite des budgets notifiés ;
- Les conventions de stage, de contrat d'apprentissage et autres ;
- Les demandes des salariés relatives à la formation professionnelle ;
- Les engagements relatifs aux organismes sociaux (déclarations auprès des organismes de sécurité sociale et/ou de recouvrement et de coordination) ;
- Tout document et acte relatifs à la gestion administrative du personnel (certificats de travail, attestations de l'employeur, avancements d'ancienneté, etc.) ;
- Tout document et acte relatifs au droit disciplinaire, y compris licenciement ;
- Validation des notes d'achat ;
- Courriers et actes administratifs courants.

La présente décision annule et remplace la délégation de signature pour ordonnancement secondaire du 12 juillet 2016 faite à son profit.

Fait en deux exemplaires au Kremlin Bicêtre, le 10 mars 2017

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice Générale



Jean-Michel BOUILLET

Secrétaire Général

(Signature précédée de la mention manuscrite  
« bon pour acceptation de la délégation de  
signature »)

bon pour accq de la  
délégation de signature

